**Château des Merlettes**

**82 rue des Merlettes**

**78110 LE VÉSINET**

**01 30 53 24 91 (Château)**

Le Château de Merlettes est la propriété de la Ville du Vésinet, qui autorise le Comité de jumelages à disposer des 3 chambres situées au 2e étage pour y loger pour de courts séjours des adhérents des Comités des villes jumelées.

Informations pratiques

Numéros utiles

Pompiers 18 ou 112 Police 17

Urgences médicales 15 Commissariat 01 30 15 76 60

Forum 01 30 15 47 21 Police municipale 06 08 16 24 92

Renseignements internes

* **Les communications avec l’extérieur :**

Les chambres n’ont pas de connexion internet.

Pour passer un appel téléphonique, vous devrez vous servir d’un téléphone mobile.

* **Les clefs :**

Sur la porte de votre chambre vous trouverez un trousseau avec 3 clefs :

1 . Clé entrée (pour l’entrée principale en haut des marches)

2. Clé appartement (pour le sas d’entrée sur le palier du 2e étage)

3. Clé chambre (pour la porte de votre chambre).

Le code d’entré du château est 1704A.

Merci de toujours bien fermer les portes de votre chambre et du palier : vous seuls êtes responsables des objets que vous y déposez…

A VOTRE DÉPART les clefs sont à remettre sur la porte de votre chambre.

Merci de ne **pas modifier l’emplacement des lits et du mobilier**.

Dans les chambres, TOUS les appareils électriques doivent être branchés SÉPARÉMENT sur UNE prise, OU BIEN raccordés aux RÉGLETTES FOURNIES, et qui sont pourvues d’un bouton marche/arrêt d’urgence et d’un disjoncteur. L’usage des triplettes est strictement interdit.

**Deux cabinets de toilette pourvus de WC et de lavabos** sont à votre disposition, ainsi que **deux douches** situées sur le palier du 2e étage. Dans ce local se trouvent également **un lave-linge et une planche à repasser**, que vous pouvez utiliser (**le fer à repasser** est dans l’armoire située dans l’entrée des chambres).

**Un aspirateur** et quelques produits ménagers sont également à votre disposition. **N.B. : le ménage n’est pas effectué pendant votre séjour** et il vous appartient d’entretenir les lieux. Pensez à vider les poubelles, en respectant le tri sélectif.

**Il est interdit de fumer à l’intérieur du Château.**

**Il est interdit de consommer de la nourriture dans les chambres**.

* **La cuisine** :

Elle est située au sous-sol, et à votre disposition à condition de ne pas gêner les autres usagers du Château (voir ci-dessous).

Prière **d’utiliser exclusivement le petit réfrigérateur réservé au Comité de jumelages et aux associations, et** **le petit placard** destiné à ranger vos autres provisions.

**Vous utilisez le Château des Merlettes conjointement avec le Centre de loisirs, destiné aux enfants de 7 à 12 ans.**

**Les enfants sont présents :**

o en semaine, du lundi au vendredi, de 16h30 à 19h

o le mercredi, de 7h30 à 19h

o pendant les vacances scolaires, de 7h30 à 19h

Si vous avez besoin d’utiliser la cuisine ou la salle à manger pendant ces horaires (par exemple pour le petit déjeuner), faites-vous très discrets de façon à ne pas gêner. Pour le reste, merci de ne pas rester en présence des enfants (à l’intérieur ou à l’extérieur) pendant leurs activités, et d’avoir une tenue vestimentaire correcte : même en été, le Château des

Merlettes n’est pas Le Vésinet-plage !